



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 32

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS : Néant

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

ELUS PRESENTS AYANT QUITTÉ LA SALLE ET NE PARTICIPANT PAS AU VOTE : Monsieur Jérôme STEFFE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026- DELIBERATION N°4/20.

Réf : Finances – Thierry Thodiard /7.1.2.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA TOUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jérôme STEFFE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	116,67	2 572 486,29	0,00	2 572 486,29	116,67
Opérations de l'exercice 2024	11 285,00	11 285,00	11 285,00	0,00	22 570,00	11 285,00
Totaux	11 285,00	11 401,67	2 583 771,29	0,00	2 595 056,29	11 401,67
Résultat de clôture		116,67	2 583 771,29		2 583 654,62	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	
Totaux cumulés	11 285,00	11 401,67	2 583 771,29	0,00	2 595 056,29	11 401,67
Résultats définitifs		116,67	2 583 771,29		2 583 654,62	

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 25 voix pour, 2 abstentions (Groupe Rassemblement cestadais) et 5 contre (Groupe Demain CESTAS), Monsieur le Maire ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Pierre LANGLOIS**LE MAIRE**

Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **05/05/2026** et de sa publication sur le site internet de la commune le **05/05/2026**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication